



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 Août 2022**

Le vingt-cinq août mil vingt-deux dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Nombre de
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 7

Votants : 7

Procurations : 0

Délibération numéro

2022.25.08.08

Objet :

**CONVENTION
FINANCIERE AVEC
LE SDE 76 POUR LA
REALISATION D'UN
AUDIT
ENERGETIQUE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20220825-2022250808-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/08/2022

Affichage : 26/08/2022



Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. LEMAISTRE Alain, Mme MAILLARD Martine, Mme CHARDEY Brigitte, Mme RACINE Claire,

Absents excusés : M. AUBER François, Mme GEHAN Danielle, M. COULTOUKIS Vassili, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, M. LE CORRE Gérald, Mme LECUYER Marie-Hélène, Mme PIERRE Angélique

Secrétaire de séance : Madame Martine MAILLARD

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire rappelle que la réunion de conseil municipal du 22 août 2022 n'a pu se tenir faute de quorum.

Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités locale :

« Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum. »

EXPOSE

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu la convention d'adhésion au service d'accompagnement à l'efficacité et à la rénovation énergétique des bâtiments en date du 04/08/2022

Vu la délibération du SDE 76 en date du 13 février 2020 portant lancement des actions du programme ACTEE (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), et relative à la fixation du plan de financement des études énergétiques et à l'autorisation de signature des conventions financière y afférentes.

Vu la délibération 2022.09.06.13 en date du 9 juin portant accord de principe à l'adhésion au service accompagnement du SDE 76 pour la transition énergétique, l'autorisation de signer les conventions correspondantes et désignant le référent technique et le responsable « énergie »,

CONSIDERANT

- La pré étude d'un ensemble de bâtiments à rénover comprenant :
 - L'école maternelle/mairie
 - L'école élémentaire
 - La salle de sports intercommunale/Salle Bruno Legros



Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 7

Votants : 7

Procurations : 0

Délibération numéro

2022.25.08.08

Objet :

**CONVENTION
FINANCIERE AVEC LE
SDE 76 POUR LA
REALISATION D'UN
AUDIT
ENERGETIQUE**

- Le souhait de la collectivité d'aller plus loin dans sa réflexion sur les bâtiments identifiés et de disposer d'une aide à la décision que constitue l'audit énergétique,
- La participation financière de la collectivité fixée à hauteur de 30% par délibération SDE en date du 13 février 2020

PROPOSITION

Il est proposé de faire appel au SDE 76 pour la réalisation d'un audit énergétique sur l'ensemble des bâtiments :

- L'école maternelle/mairie
- L'école élémentaire
- La salle de sports intercommunale/Salle Bruno Legros

De participer à hauteur de 30% du coût de l'étude, et de désigner des référents techniques (élus et agent)

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- ✓ **DECIDE** de faire appel au SDE 76 pour la réalisation d'un audit énergétique sur l'ensemble des bâtiments suivants :
 - L'école maternelle/mairie
 - L'école élémentaire
 - La salle de sports intercommunale/Salle Bruno Legros
- ✓ **VALIDE** le plan de financement pour les études portées et pilotées par le SDE 76 avec une participation financière de la commune de 30% du montant total de l'audit énergétique, soit une participation financière s'élevant à 4 501.00€

Pour extrait conforme au registre,

ieur ire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20220825-2022250808-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/08/2022

Affichage : 26/08/2022

